

Rapport de jury

Recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Maria GOËAU

Vice-présidente : Madame Magali SUERINCK

SESSION 2016

Epreuve écrite d'admissibilité : le jeudi 14 avril 2016

Epreuve orale d'admission : le mardi 7 juin 2016

Nombre de postes : 8 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
107	82	24	8	8

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code

b) Déroulement des épreuves :

L'épreuve d'admissibilité : épreuve écrite

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8 (durée : 3 heures ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 (durée : trente minutes ; coefficient 2).

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	105
Hommes	2

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	81
Hommes	1

c) Statistiques à l'admissibilité:

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Question sur la profession	25	23	59	11.51

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 13.50/20

Répartition hommes / femmes :

Femmes	23
Hommes	1

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	0	24	15.38

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 51.90 points (17.30/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 43.20 points (14.40/20)

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	0

III) LES COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'organisation matérielle :

- Accueil : très bien.
- Planning de passage : très bien.
- Locaux : agréables et adaptés.
- Les commissions : bien équilibrées permettant un regard croisé (un chef d'établissement, un médecin, deux infirmières).

b) Recommandations aux candidats :

1. EPREUVES ECRITES

- Soigner la présentation : écriture, orthographe
- Acquérir une meilleure connaissance des missions de l'infirmier de l'EN. Beaucoup de candidats viennent à l'écrit avec l'acquis de leur expérience sans autre préparation.

2. EPREUVES ORALES

Exposé du candidat:

- Pour la majorité, les candidats sont bien préparés. En revanche, les C.V. sont à améliorer : présentation, rédaction plus succincte et en lien avec l'emploi recherché.

Entretien avec le jury :

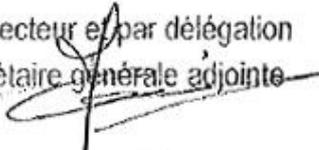
- Dans l'ensemble les connaissances sont bonnes.
- Les réponses aux questions du jury doivent être l'occasion pour les candidats de démontrer leurs savoirs et leurs capacités relationnelles et d'adaptation. Elles doivent aussi permettre au jury d'apprécier la capacité à analyser, à construire et à réagir du candidat face à des situations diverses :
 - Positionnement autour de l'élève et des valeurs de l'école
 - Positionnement au sein de l'équipe (travail collectif)

Il est nécessaire d'adopter une posture professionnelle et de ne pas entrer dans un registre lié à l'affect ou aux ressentis personnels.

Notation :

Notes autour de 10 : prestations insuffisantes.

Notes au-dessus de 17 : personnels prêts à intégrer les équipes.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe

Maria GOËAU

Madame SUERINCK, infirmière conseillère technique